



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

Rapport de la 196^e session du Comité financier (Rome, 5-7 juin 2023)

Résumé

À sa 196^e session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM) avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2023.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2023.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél: +39 06570 53719
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent quatre-vingt-seizième session.
2. Outre la Présidente, Mme Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

<ul style="list-style-type: none"> • M. Mohammed Ahmed M. Alghamdi (Arabie saoudite) • Mme Kristina Gill (Australie) • M. Mina Rizk (Égypte) • Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) • M. Kaba Urgessa Dinssa (Éthiopie) • M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie) 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Kuraya Yoshihiro (Japon) • M. Miguel Jorge García Winder (Mexique) • M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger) • Mme Any Lam Chong Leon (Panama) • M. Petter Nilsson (Suède) • Mme Ratchanok Sangpenchan (Thaïlande)
--	--
3. La Présidente a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Emma Hatcher en tant que représentante de l'Australie à la session;
 - M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger) avait été désigné pour remplacer Mme Tahirou Rahila Rabiou en tant que représentant du Niger à la session;
 - Mme Any Lam Chong Leon (Panama) avait été désignée pour remplacer M. Tomás Duncan Jurado en tant que représentante du Panama à la session;
 - M. Petter Nilsson (Suède) avait été désigné pour remplacer Mme Pernilla Ivarsson en tant que représentant de la Suède à la session;
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Rodney Hunter en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.
5. À titre exceptionnel, la cent quatre-vingt-seizième session du Comité financier s'est tenue selon des modalités hybrides, certains représentants étant physiquement présents au Siège de la FAO tandis que d'autres assistaient aux séances à distance. Le Comité a confirmé que, en vertu des dispositions de l'article VII de son Règlement intérieur, il consentait à la suspension de l'application des articles qui étaient susceptibles de ne pas être compatibles avec la formule hybride retenue pour la session.
6. Ont également assisté à la cent quatre-vingt-seizième session du Comité les observateurs sans droit de parole des États membres ci-dessous:

<ul style="list-style-type: none"> • Algérie • Burkina Faso • Cabo Verde • Chine • Congo • Cuba • Djibouti • El Salvador • Guinée équatoriale • Koweït 	<ul style="list-style-type: none"> • Libye • Monaco • République dominicaine • Roumanie • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord • Venezuela (République bolivarienne du) • Zambie
--	--

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2022

7. Le Comité a examiné le document du PAM intitulé *Comptes annuels vérifiés de 2022*.
8. Le Comité a été informé qu'en 2022, le PAM avait modifié la présentation de ses comptes conformément aux prescriptions des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les produits (14,4 milliards de dollars É.-U.) et les charges (11,4 milliards de dollars) du PAM avaient enregistré une hausse de 50 pour cent et 29 pour cent respectivement, engendrant un excédent de 3,0 milliards de dollars. L'actif net détenu par le PAM à la fin de 2022 s'élevait à 11,6 milliards de dollars alors que le budget définitif fondé sur les besoins se montait à 20,8 milliards de dollars. En 2022, en concertation avec l'Auditeur externe, le PAM a modifié sa méthode de comptabilisation des produits conformément à la norme IPSAS 23 et retraité les montants comparables de 2021, ce qui a entraîné une augmentation de 0,8 milliard de dollars du solde d'ouverture de l'actif net, et il a également révisé la classification et la présentation des charges afin de fournir des informations complémentaires. Le Comité a recommandé au PAM de continuer d'adapter la présentation de ses comptes conformément aux préconisations de l'Auditeur externe.
9. Le Comité s'est déclaré satisfait des comptes annuels vérifiés et de l'opinion d'audit sans réserve qui avait été formulée. Il a pris note de la solidité de la situation financière et des résultats financiers du PAM, ainsi que du fait que la forte dépendance à l'égard d'un petit nombre de grands donateurs exposait le PAM à des risques de financement, et il a recommandé à celui-ci de continuer à diversifier la base de donateurs. Le Comité a accueilli favorablement les précisions fournies pour expliquer que l'excédent communiqué, d'un niveau inhabituel élevé, était principalement dû à un décalage entre les dates de comptabilisation des produits reçus au quatrième trimestre et des charges. Il s'est félicité des modifications apportées à la présentation des comptes, mais a dit craindre que la nouvelle méthode de comptabilisation des produits n'aboutisse à un traitement comptable qui ne corresponde pas aux intentions des donateurs. Le Comité a été informé de l'intention du PAM de faire en sorte que les contributions pluriannuelles soient dépensées selon le calendrier fixé par les donateurs, tout en notant que dans certains cas, les produits seraient comptabilisés en amont dans les états financiers.
10. Le Comité s'est déclaré satisfait du rapport de l'Auditeur externe, a pris note des constatations et des recommandations qui y figurent, et a demandé à la direction des informations sur les mesures qu'elle envisageait de prendre pour appliquer les recommandations formulées. Il a invité instamment le PAM à donner suite aux recommandations dans les meilleurs délais, tout en prenant note de la complexité de la mise en œuvre de certaines d'entre elles. Il a en particulier attiré l'attention sur les recommandations relatives à la gestion financière des rapprochements des transferts de type monétaire, à la méthode de comptabilisation des charges pour les denrées alimentaires, au traitement de la paie, aux prestations dues au personnel et aux passifs connexes, et aux façons de procéder pour retirer du service les immobilisations corporelles, afin de garantir des contrôles financiers appropriés. Le Comité a été informé que l'application de certaines recommandations nécessiterait de nouvelles solutions système et du temps, et qu'il faudrait établir des priorités en tenant compte des capacités du PAM.
11. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2022, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe.**

Rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui

12. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui* et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qu'il contenait.
13. Le Comité a instamment engagé le PAM à donner suite aux recommandations de l'Auditeur externe dans les meilleurs délais afin d'atténuer les risques et d'assurer la transparence et une bonne gouvernance. La direction du PAM a confirmé qu'elle acceptait les recommandations, et fait observer que certaines nécessiteraient d'être examinées plus en détail afin de déterminer le coût de leur mise en œuvre compte tenu des conditions opérationnelles. Le Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 offrait la possibilité de prévoir des allocations de fonds destinées à remédier aux lacunes en matière de supervision et de contrôle relevées dans le rapport.
14. Le Comité a été informé que le PAM se conformait aux normes et aux efforts de réforme du système des Nations Unies pour mettre en œuvre la stratégie relative aux activités d'appui, et participait activement aux groupes de travail interinstitutions, tels que celui axé sur la gestion par catégorie, et s'était à cet égard porté volontaire pour expérimenter deux des quatre catégories choisies. Le montant des achats de biens et de services ayant atteint 1,2 milliard de dollars en 2022, le Comité a reçu de la part du PAM l'assurance que celui-ci s'employait résolument à mettre en œuvre des procédures rigoureuses, notamment pour étudier des approches durables, comme la mise au point d'une stratégie portant sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance, dans laquelle la gestion des fournisseurs était intégrée.
15. Le Comité a été informé que le PAM observait, pour les achats de produits alimentaires et de biens et de services, des procédures strictes respectant les normes du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Trois niveaux d'enregistrement des fournisseurs étaient définis en fonction des dépenses estimées, et à chaque niveau correspondaient des conditions de plus en plus strictes en matière d'examen et de documentation, des documents spécifiques étant requis pour les achats internationaux, notamment des documents d'exportation, et pour les achats locaux.
16. Le Comité a vivement engagé le PAM à s'assurer que toutes les politiques et directives connexes étaient mises en œuvre dans les bureaux régionaux, les bureaux de pays et au Siège. Le Comité a reçu l'assurance que la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement collaborerait étroitement avec les fonctions du PAM chargées de la mise en conformité à tous les niveaux, ainsi qu'avec le Comité sur la chaîne d'approvisionnement pour assurer une supervision rigoureuse des services d'appui.
17. Le Comité a recommandé, au vu des modifications apportées au registre des fournisseurs, d'actualiser le manuel des achats et les directives connexes. Il a été informé que dans le cadre de l'examen en cours des procédures opératoires d'achat, la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement élaborait des procédures allégées destinées à l'ensemble du PAM, et qu'un manuel récapitulatif portant sur les produits alimentaires et sur les biens et les services serait bientôt disponible.
18. Le Comité a demandé des précisions sur la façon dont le PAM centraliserait les services d'achat tout en séparant certaines activités selon leur spécialisation. Il a été informé que l'acquisition de certains services spécialisés, tels que les services de transport aérien ou de transport maritime, nécessitait une expertise technique, et qu'une étude de faisabilité serait réalisée dans le cadre de l'examen des procédures opératoires d'achat pour déterminer les modalités de la centralisation et préserver l'intégrité. Le Comité a reçu l'assurance que l'homogénéité serait préservée, car ces services étaient placés sous l'autorité du Directeur de la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement.

19. Le Comité a accueilli favorablement les efforts déployés par le PAM pour mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion des effectifs, et salué la priorité donnée par le PAM à la publication d'un document d'orientation concernant la gestion des dossiers électroniques des services du personnel. Il a instamment engagé le PAM à veiller à ce que les bureaux régionaux adoptent et mettent en œuvre les modalités connexes. Le Comité a été informé que le PAM poursuivait son travail de conversion des contrats dans différentes unités administratives, en particulier pour les contrats des collaborateurs appartenant aux effectifs apparentés, et était résolu à réduire la proportion de personnes employées dans le cadre de ces contrats au sein de ses effectifs. Le Comité a attiré l'attention sur la nécessité d'adopter une démarche équilibrée et progressive à cet égard, compte tenu du fait que les activités du PAM sur le terrain étaient axées sur les situations d'urgence et de nature cyclique, que le PAM devait faire appel à des ressources extrabudgétaires et que la conversion des contrats s'accompagnait de coûts supplémentaires.

20. Le Comité a rappelé qu'il était important de renforcer la politique relative aux technologies de l'information ainsi que les directives connexes, et il a vivement encouragé le PAM à donner suite aux recommandations connexes préconisant de procéder à un examen de l'environnement informatique en vue de rationaliser l'utilisation des systèmes et de renforcer les pouvoirs de la Division des technologies pour qu'elle puisse superviser l'achat et le développement des systèmes informatiques. Il a été informé qu'à la suite de l'approbation, en avril 2023, de la nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information pour 2023-2026, le PAM s'employait à mettre en place un certain nombre d'éléments essentiels, dont une gouvernance renforcée et une architecture d'entreprise.

21. Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a vivement engagé la direction du PAM à appliquer les recommandations dans les délais indiqués dans le document.

Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des carburants

22. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des carburants* et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qu'il contenait.

23. Le Comité a souscrit aux recommandations présentées dans ce rapport. Il s'est félicité que la mise en œuvre de 3 des 17 recommandations ait été confirmée, et attendait avec intérêt l'application des recommandations restantes d'ici à la fin de 2024.

24. Le Comité a souligné l'importance d'une gestion efficace des carburants reposant sur un processus normalisé, en donnant la priorité aux accords à long terme, la réduction des paiements au comptant et l'analyse fondée sur une collecte rigoureuse des données relatives à la production d'énergie des systèmes de panneaux solaires du PAM.

25. La direction a précisé qu'elle avait indiqué que certaines recommandations faisaient l'objet d'un examen complémentaire car il était nécessaire de mener une évaluation plus détaillée des coûts de mise en œuvre et d'accorder la priorité au personnel et aux ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces recommandations.

26. Le Comité a obtenu des précisions concernant les aspects suivants:

- a) La mise en évidence et la gestion des pénuries de carburant, lesquelles étaient consignées dans certains registres des risques établis par les bureaux de pays et soumises à un suivi régulier pour atténuer les risques.
- b) Les systèmes de gestion environnementale du PAM, qui étaient conformes aux normes ISO 14001, l'indicateur de performance clé relatif au pourcentage de bureaux de pays du PAM qui mettent en œuvre ces systèmes (27 pour cent) étant inférieur à l'objectif fixé pour 2022 (40 pour cent).

27. Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a vivement engagé la direction du PAM à appliquer les recommandations dans les délais indiqués dans le document.

Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note de la Directrice exécutive

28. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale*.

29. Le Comité s'est félicité de l'opinion favorable émise par le Bureau de l'Inspecteur général et de la conclusion selon laquelle les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées en 2022 n'avaient permis de déceler aucune défaillance notable. Il a salué l'amélioration des résultats des audits en 2022, puisque dans la grande majorité des cas, ils avaient été qualifiés de «partiellement satisfaisant – quelques améliorations requises». Le Comité a de nouveau fait part de ses vives préoccupations quant au caractère récurrent des constatations concernant les transferts de type monétaire, la gestion des bénéficiaires, le caractère insuffisant des orientations institutionnelles relatives à l'application du principe de recouvrement intégral des coûts dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des partenaires coopérants et le suivi des programmes. La direction du PAM a pris acte de ces préoccupations et a indiqué qu'un plan de travail mesurable et chiffré couvrant ces domaines serait mis en place et que le suivi de sa mise en œuvre serait renforcé pour parvenir à des résultats concluants. Le Comité partageait la préoccupation du Bureau de l'Inspecteur général et de la direction quant au fait que les administrateurs de classe D-1 et au-dessus comptaient pour environ 5 pour cent de l'ensemble des personnes faisant l'objet d'une enquête.

30. Le Comité a également fait part de sa préoccupation face à la poursuite de l'augmentation du nombre de plaintes et d'enquêtes. Il a été informé que le nombre actuel de dossiers par enquêteur n'était pas tenable si le résultat attendu était un travail de qualité réalisé dans les délais. Le Comité s'est déclaré favorable à ce que, si la tendance se poursuivait, les enquêtes bénéficient de ressources supplémentaires en fonction des besoins, et a invité la direction du PAM à renforcer, en particulier, les mesures de prévention, avec l'appui du Bureau de l'Inspecteur général, afin de stabiliser ou d'inverser la tendance concernant les allégations.

31. Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel de l'Inspectrice générale* et a vivement engagé la direction du PAM à tirer parti des possibilités d'amélioration dans divers domaines mises en lumière dans le rapport, en accordant une attention particulière aux problèmes récurrents évoqués par l'Inspectrice générale.

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2022

32. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022*.

33. Le Comité a appris que le cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif avait bénéficié de la participation constructive de 133 hauts responsables du PAM, dont les analyses ont été confrontées aux conclusions des activités de contrôle interne et externe pour élaborer l'Examen de la gestion. Le Comité a été informé que les quatre points importants signalés en matière de contrôle en 2021 nécessitaient toujours une attention soutenue: la culture organisationnelle et les règles de conduite sur le lieu de travail, la gestion des talents et la planification des effectifs, la gestion des organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que la gestion des bénéficiaires et les solutions informatiques. Le Comité a pu prendre connaissance de citations rendues anonymes illustrant la richesse des informations reçues des hauts responsables du PAM et des faits importants portés à l'attention de la direction durant la période à l'examen.

34. Le Comité a accueilli favorablement l'Examen de la gestion, se félicitant de l'utilité du document et de l'attention accordée par la direction du PAM aux risques de contrôle majeurs auxquels celui-ci était exposé, lesquels coïncidaient avec des problèmes similaires soulevés dans d'autres documents examinés au cours de la session.

35. Le Comité a reçu des éclaircissements sur des questions techniques importantes, notamment:
- a) la diffusion partout dans le monde des constats découlant du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif;
 - b) l'évolution future des nouveaux défis en matière de risque et de contrôle qui étaient pris en compte dans la Déclaration sur le contrôle interne afin d'en suivre la progression d'une année sur l'autre et de déterminer s'ils allaient devenir des risques de contrôle majeurs;
 - c) l'augmentation du nombre de référents pour la gestion des ONG en poste sur le terrain au moyen de l'adoption de mesures axées sur le renforcement des capacités;
 - d) l'amélioration de l'exemplarité de la hiérarchie grâce à la place prioritaire accordée par le Groupe de direction à la culture organisationnelle, et aux mesures prises pour venir à bout de l'impression que les mesures disciplinaires étaient appliquées de manière inégale, comme la publication du rapport annuel sur les pratiques en matière disciplinaire;
 - e) les activités en cours pour promouvoir et fidéliser le personnel national;
 - f) la mise en œuvre du plan de lutte du PAM contre le racisme;
 - g) l'état d'avancement de la réponse à la lettre conjointe adressée par les employés du PAM à la direction en mars 2022 concernant la diversité et l'inclusion et les progrès enregistrés par le PAM dans ces domaines, qui englobaient l'attention renouvelée portée à cette question par la nouvelle Directrice exécutive;
 - h) les efforts faits pour réduire les délais de recrutement des consultants;
 - i) les initiatives locales en matière de gestion des talents.
36. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité:**
- a) **a vivement engagé la direction du PAM à continuer à mettre en œuvre les mesures présentées dans le document pour atténuer les risques, et à assurer l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle qui soit des ressources du PAM et la protection de ses actifs; et**
 - b) **a recommandé au Conseil d'administration de prendre note du document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022.***

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

37. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe.*
38. Le Comité a été informé que 21 des 46 recommandations encore en suspens à la session du Conseil d'administration de juin 2021 avaient été classées, soit un taux d'application de 46 pour cent, et que 52 recommandations restaient en suspens, dont 27 nouvelles recommandations formulées dans le rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2022.
39. Le Comité a obtenu des précisions sur certaines recommandations en particulier, concernant notamment les points suivants:
- a) les recommandations dont l'application accusait un retard et la nécessité de prolonger les délais correspondants en raison des modifications qu'il fallait apporter à des politiques ou à des systèmes internes pour pouvoir donner suite aux recommandations;
 - b) le cadre de gestion des ONG, y compris les modalités de gestion des accords de partenariat sur le terrain, telles que le recours aux vérifications ponctuelles et aux évaluations des résultats pour évaluer la performance des ONG partenaires, et les activités de dématérialisation de la gestion des données, notamment par la mise en place d'un système de gestion des services d'assistance pour assurer le suivi des problèmes soumis et y répondre;

- c) les répercussions de la plateforme de réservation des Nations Unies sur les efforts de recouvrement des coûts déployés par le PAM. À cet égard, le Comité a également été informé que les améliorations apportées à la plateforme visaient à renforcer les contrôles de la vérification et de l'autorisation des passagers et ne portaient pas directement sur le recouvrement des coûts.

40. Le Comité a accueilli favorablement le rapport ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Auditeur externe, et demandé à la direction du PAM de communiquer les réponses aux questions techniques par écrit aux États membres.

41. Le Comité:

- a) **a vivement engagé la direction du PAM à donner suite aux recommandations encore en suspens dans les délais indiqués dans le rapport; et**
b) **a recommandé au Conseil d'administration de prendre note du document intitulé *Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe.***

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

42. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant* couvrant la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

43. Le Comité a salué les progrès constatés par le Comité consultatif de contrôle indépendant dans des domaines tels que la gestion des risques, la cybersécurité, l'audit interne, la gestion des partenaires coopérations et les enquêtes. Le Comité a pris note des domaines de risques majeurs répertoriés par le Comité consultatif, à savoir la sécurité dans le secteur des technologies de l'information, la gestion de l'identité des bénéficiaires, les transferts de type monétaire et les problèmes de fraude et de corruption au niveau des partenaires coopérants, et il est convenu avec le Comité consultatif que ces domaines devraient être considérés comme prioritaires par la direction du PAM.

44. Le Comité a été informé que le Comité consultatif avait recommandé de coordonner les activités des services de contrôle afin d'éviter les chevauchements et la lassitude à l'égard du contrôle, qui risquaient de réduire l'impact et la valeur ajoutée de ces activités.

45. S'agissant de la planification stratégique des effectifs, le Comité a reçu des précisions selon lesquelles, quand bien même cette activité était au départ menée à titre volontaire dans les bureaux de pays, elle mobilisait pratiquement toutes les fonctions du PAM, et des efforts étaient faits pour la faire coïncider avec la préparation des plans stratégiques de pays.

46. S'agissant de la recommandation du Comité consultatif concernant le projet d'optimisation et de simplification du modèle d'appui aux bureaux de pays (COSMOS), le Comité a été informé que ce projet était mené à titre pilote par le Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale, et faisait l'objet d'une attention au plus haut niveau. Le secrétariat chargé du projet COSMOS était en train d'être transformé en un bureau de gestion du projet qui serait chargé de superviser de près la mise en œuvre du projet pilote et d'en mesurer les progrès. S'il était couronné de succès, le projet pilote pourrait être mis en œuvre dans d'autres régions afin que l'on puisse se faire une idée plus précise des avantages potentiels du projet, et des processus solides de gestion du changement seraient instaurés pour mettre en œuvre toute solution éventuelle.

47. Le Comité a été informé que, s'agissant de la diversité des conditions imposées par les donateurs pour leurs contributions et les coûts connexes, celles-ci devenaient de plus en plus complexes. Les coûts additionnels liés à l'établissement de rapports non conventionnels étaient généralement couverts par des contributions directes supplémentaires du donateur, mais une approche mieux harmonisée concernant les exigences en matière de rapports négociées dans les bureaux de pays était à l'étude.

48. Le Comité:

- a) **a pris acte du rôle important que jouait le Comité consultatif de contrôle indépendant et a encouragé celui-ci à poursuivre ses activités;**

- b) **s'est félicité des orientations fournies par le Comité consultatif dans les domaines relevant de son mandat, consistant en particulier à encourager le PAM à continuer d'améliorer la coordination entre les différents services de contrôle, à appliquer les recommandations issues des évaluations et à prévenir les conduites répréhensibles, notamment parmi les partenaires coopérants; et**
- c) **a recommandé au Conseil d'administration de prendre note du rapport.**

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM

49. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2022)*.

50. Le Comité s'est dit favorable à l'utilisation par le PAM des mécanismes de financement stratégique, qui lui sont très utiles pour accroître l'efficacité et l'efficacité de ses opérations. Il a félicité le PAM pour l'usage qu'il fait de ces mécanismes de financement et pour la gestion des risques qui y sont associés.

51. Conscient que l'efficacité des mécanismes de financement stratégique s'améliorerait lorsque les contributions reçues étaient plus souples, le Comité a encouragé le PAM à plaider auprès des donateurs pour qu'ils accroissent la flexibilité des contributions qu'ils lui allouaient. Le Comité a pris note de ce que les mécanismes de financement stratégique, en particulier le Compte d'intervention immédiate, gagneraient à ce que la base de donateurs soit plus diversifiée et à ce que les donateurs confèrent une plus grande souplesse quant à l'utilisation de leurs contributions en permettant que les financements résiduels soient utilisés pour reconstituer ces mécanismes.

52. En réponse aux questions posées, le Comité a obtenu des éclaircissements sur les points suivants:

- a) l'action menée pour redynamiser le Compte d'intervention immédiate, y compris l'adoption d'une nouvelle directive¹ précisant les paramètres d'utilisation du financement stratégique et la demande d'affectation de fonds en 2023, dont on prévoyait qu'elle atteindrait 500 millions de dollars et nécessiterait davantage de contributions de la part des donateurs;
- b) les coûts, le potentiel et les risques liés à la mise en œuvre du Mécanisme de gestion globale des vivres, y compris l'importance d'une séparation entre la fonction de planification de la demande et celle de l'approvisionnement dans le but de renforcer les contrôles;
- c) les avantages qu'offrait le placement du Mécanisme de budgétisation des investissements au sein du mécanisme de financement des services internes, qui servait actuellement à financer le projet pilote d'achat-location de véhicules mené dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

53. Le Comité a salué les efforts faits par le PAM pour favoriser les achats locaux ainsi que les achats effectués auprès de petits exploitants agricoles, qui avaient augmenté de 21 pour cent.

54. Le Comité a été informé que, conformément à la méthode prévoyant un plafond évolutif approuvée par le Conseil d'administration du PAM, soit l'établissement d'un plafond correspondant à 10 pour cent de la prévision globale de contributions, les plafonds du Mécanisme de gestion globale des vivres et du dispositif de prêts internes en faveur des projets correspondaient à la nouvelle prévision globale de contributions pour 2023, qui avait été ramenée de 11 milliards de dollars à 10 milliards de dollars.

55. Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration prenne note du document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2022)*.

¹ Compte d'intervention immédiate – La réserve d'urgence du PAM pour sauver des vies (juin 2022).

Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

56. Le Comité a examiné le document intitulé *Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes*.

57. Le Comité a été informé qu'en dépit d'une réduction de la dernière prévision globale de contribution pour 2023, prévision qui était passée de 11 milliards de dollars à 10 milliards de dollars, le solde prévu du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) demeurait bien supérieur au niveau cible, soit l'équivalent de cinq mois de dépenses AAP, ce qui conférerait à la direction du PAM une certaine marge de manœuvre pour proposer le virement d'un montant de 100 millions de dollars au Compte d'intervention immédiate. Le Comité a été informé que ce virement n'aurait pas de conséquence néfaste sur le solde confortable des réserves du Compte de péréquation des dépenses AAP.

58. Le Comité a pris note du fait qu'il pourrait être nécessaire à l'avenir de demander l'approbation d'une reconstitution du Compte spécial d'auto-assurance en raison de la situation extraordinaire que connaissait le Soudan.

59. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité:**

- a) **a pris note des informations communiquées sur le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes et des prévisions y relatives en 2023;**
- b) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve le transfert de 100 millions de dollars depuis le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes pour renforcer le Compte d'intervention immédiate.**

Autres questions

Date et lieu de la cent quatre-vingt-dix-septième session

60. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait à Rome du 30 au 31 octobre 2023.

Documents présentés pour information

- Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2022 (doc. FC 196/INF/2)